

Plan de cours

► Informations générales

Cours

Sigle et section PSY2007 L Laboratoire 1

Titre Recherche clinique

Nombre de crédits 3 crédits

Trimestre et année Automne 2026

Horaire Mercredi 12h30 à 15h30

Note : Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est confidentielle et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.

Mode d'enseignement¹ En personne
Voir la [définition de chaque mode d'enseignement](#).

Site StudiUM disponible Oui

Description courte et préalables du cours disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

¹Les cours dont le mode d'enseignement est autre qu'en personne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

Personne enseignante responsable du cours

Nom Justin Lamontagne, candidat au Ph.D. R/I en psychologie clinique

Coordonnées justin.lamontagne@umontreal.ca

Disponibilités Période de questions à la fin du cours

Auxiliaire d'enseignement

Nom À déterminer

Coordonnées À déterminer

Disponibilités Par courriel (délai de 72h)

Plan de cours

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

L'objectif général de ce laboratoire est de permettre aux étudiants de premier cycle de se familiariser avec la recherche clinique en psychologie via la réalisation d'un projet de recherche individuel. Chaque étudiant sera amené à identifier une de ses difficultés, que ce soit au niveau comportemental (ex. procrastination, insomnie), cognitif (ex. ruminations) ou affectif (ex. anxiété), aura à mettre en place une intervention d'approche cognitivo-comportementale et à rendre compte de l'efficacité de cette intervention grâce à un devis expérimental à cas unique. À travers le cours, l'étudiant sera amené à suivre chacune des étapes de la recherche scientifique : revue de la littérature et identification de la question de recherche, collecte des données, analyses des résultats, production d'un rapport de recherche complet et communication orale des résultats.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, les étudiants seront en mesure :

1. D'appliquer chacune des étapes de la recherche scientifique grâce à un projet de recherche individuel ;
2. Planifier une recherche bibliographique et s'initier à la lecture critique d'articles scientifiques pertinents à leur sujet d'étude ;
3. Produire un plan d'introduction et planifier une méthodologie appropriée pour l'étude (**Travail 2 : Plan d'introduction et opérationnalisation des variables**) ;
4. Planifier et implanter un programme de changement grâce à une intervention cognitivo-comportementale ou autre intervention validée empiriquement ;
5. Produire un manuscrit scientifique complet répondant aux normes de l'APA (**Travail 3 : Rapport de recherche**) ;
6. Transmettre oralement les points essentiels de l'étude sous forme de communication orale (**Présentation orale**).

Compétences développées (spécifiques et/ou transversales)

Voir les objectifs d'apprentissage au point précédent.

Principales méthodes pédagogiques utilisées

- | | |
|---|---|
| ☒ Prestations magistrales | ☐ Conférences (invités) |
| ☒ Lectures personnelles | ☒ Échanges en groupe |
| ☐ Exercices pratiques | ☒ Présentations étudiantes |
| ☐ Mises en situation / Jeux de rôle | ☐ Classe inversée / Apprentissage autonome |
| ☐ Illustrations de cas | ☐ Observation / Démonstration |
| ☐ Exercices réflexifs | ☐ Autre(s) modalité(s) pédagogique(s) |

Consultations individuelles avec enseignant et assistant du cours

Note : Le plan de cours doit obligatoirement comporter des objectifs et les méthodes pédagogiques utilisées (voir règlement pédagogique).

Plan de cours

► Calendrier des activités

NOTE : Ne pas modifier le gabarit. Une mention doit apparaître pour chacune des semaines du calendrier, même s'il n'y a pas de cours.

Dates	Séance	Contenus	Activités ou évaluations	Travail personnel
Semaine 1 Mercredi, 2 sept. 2026	1	Présentation du laboratoire Spécification de l'objectif & Processus de changement	► Présentation théorique ► Échanges et discussions	
Semaine 2 Mercredi, 9 sept. 2026	2	Recherche documentaire Démarche scientifique Rédaction de l'introduction d'un article	► Atelier : Recherche documentaire efficace en psychologie ► Présentation théorique	Doré (1988) Salmi (2012) Belleville (2014)
Semaine 3 Mercredi, 16 sept. 2026	3	Citer les études et plagiat Connaissance de soi par l'observation Devis expérimental à cas unique	► Présentation théorique ► Consultations individuelles Remise du Travail 1 (5%)	Juhel (2008) Lanovaz (2013)
Semaine 4 Mercredi, 23 sept. 2026	4	Planification de l'intervention I	► Présentation théorique ► Consultations individuelles	
Semaine 5 Mercredi, 30 sept. 2026 (FÉRIÉ)	CONGÉ	Pas de cours		
Semaine 6 Mercredi, 7 oct. 2026	5	Planification de l'intervention II	► Présentation théorique ► Consultations individuelles Remise du Travail 2 (15%)	
Semaine 7 Mercredi, 14 oct. 2026	6	Préparation d'un article scientifique Normes APA	► Présentation théorique ► Consultations individuelles	Ionescu & Blanchet (2009)

Plan de cours

Semaine 8			
Mercredi, 21 oct. 2026 (CONGÉ)	SEMAINE D'ACTIVITÉS LIBRES (AUCUN COURS NI REPRISE DE COURS)		
Semaine 9	7	Analyse et présentation des résultats	▶ Présentation théorique
Mercredi, 28 oct. 2026		Section discussion	▶ Consultations individuelles
Semaine 10	8	Qu'est-ce qu'une bonne communication orale scientifique ?	▶ Présentation théorique
Mercredi, 4 nov. 2026			▶ Consultations individuelles
Semaine 11	9	Accompagnement individuel et rédaction de groupe	▶ Présentation théorique
Mercredi, 11 nov. 2026			Soumission optionnelle de l'introduction
Semaine 12	11	Présentations orales	Présentations orales (25%)
Mercredi, 18 nov. 2026			
Semaine 13	12	Présentations orales	Présentations orales (25%)
Mercredi, 25 nov. 2026			
Semaine 14	13	Présentations orales	Présentations orales (25%)
Mercredi, 2 déc. 2026			
Semaine 15	14	Présentations orales	Présentations orales (25%)
Mercredi, 9 déc. 2026			
Semaine 16	CONGÉ	Pas de cours	Remise du Travail 3 : Rapport de recherche (50%)
Mercredi, 16 déc. 2026			

Notes : - Congés fériés les 7 et 30 septembre, ainsi que le 12 octobre 2026. Aucun cours ne peut être donné ou repris à ces dates.
 - Congé pour élections provinciales le lundi 5 octobre 2026. Il y a donc exceptionnellement 12 séances (incluant cours et examens) pour les cours du lundi.
 - Congé pour études le mardi 8 décembre 2026 (cette semaine comporte cette année une journée supplémentaire).
 - Incluant les examens, il doit y avoir 12 séances pour les cours du lundi, et 14 séances pour les cours se tenant les autres jours.
 - Les dates des examens finaux sont déterminées par le département, et ne sont **pas modifiables** (voir la date programmée dans Synchro Académique).

Plan de cours

► Évaluations

Moyen	Ordinateur personnel requis	Utilisation de l'IA générative	Critères d'évaluation sommaires	Date	Pondération
Remise de travail en ligne	OUI	Autre (voir consignes sur StudiUM)	Travail 1 : Identification de l'objectif de changement et balance décisionnelle * Concision et pertinence de la réflexion * Clarté (orthographe et syntaxe)	2026-09-16	5%
Remise de travail en ligne	OUI	Autre (voir consignes sur StudiUM)	Travail 2 : Plan de l'introduction et opérationnalisation des variables Voir « <i>Grille d'évaluation Travail 2</i> » sur StudiUM	2026-10-07	15%
Remise de travail en ligne	OUI	Autre (voir consignes sur StudiUM)	Travail 3 : Rapport de recherche Voir « <i>Grille d'évaluation Travail 3</i> » sur StudiUM	2026-12-16	50%
Présentation orale	OUI	Autre (voir consignes sur StudiUM)	Voir « <i>Grille d'évaluation présentation orale</i> » sur StudiUM	2026-11-18 2026-11-25 2026-12-02 2026-12-09	25%
Participation	N/A	N/A	Présence en classe : première absence (0%), deuxième absence (-1%), troisième absence (-2%), quatrième absence (-2%)	N/A	5%

Plan de cours

Consignes générales et règles pour les évaluations

Lieu de dépôt des travaux Sur Studium avant 17h

Utilisation de l'IA générative L'utilisation de tout outil d'intelligence artificielle générative, incluant l'utilisation de modules intégrés d'IA à des applications ou logiciels d'usage courant, est strictement interdite, à moins que l'enseignant(e) n'ait explicitement autorisé leur utilisation et spécifié dans quelles conditions, le cas échéant, l'utilisation est permise. Dans tous les cas, lorsque permise, l'utilisation d'IA dans une production doit être déclarée. Voir le [site des bibliothèques](#) pour savoir comment déclarer votre utilisation de l'IA générative.

Matériel autorisé aux examens N/A

NOTE IMPORTANTE : Les personnes étudiantes bénéficiant d'un accommodement de type « **feuille aide-mémoire** » se verront refuser l'accommodement dans tous les cours du département de psychologie, à moins qu'un tel matériel soit autorisé explicitement par la personne enseignante pour toutes les personnes étudiantes inscrites au cours.

Plan de cours

► Ressources

Manuels, textes ou autres ressources obligatoires

Documents (obligatoires)	Aucun document obligatoire
Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire)	N/A
Équipement ou matériel obligatoire	N/A

Ressources complémentaires

- Documents**
- American Psychological Association. (2020). *Publication manual of the American Psychological Association* (7th ed.). American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/0000165-000>
- * Belleville, G. (2014). Assieds-toi et écris ta thèse. *Trucs pratiques et motivationnels* (pp. 37-54). Québec: Les Presses de l'Université Laval, 37-58.
- Bem, Daryl J. (2003). Writing the empirical journal article. In J. Darley, M. Zanna, & H. Roediger, III (Eds.), *The Compleat Academic: A career guide* (2nd ed.) (pp. 185-219). Washington, DC: American Psychological Association
- Chaloult, L., Goulet, J. et Ngô, T. L. (2018). *Manuel d'accompagnement pour une thérapie cognitivo-comportementale*. Repéré à <https://tccmontreal.com/les-guides/>
- * Doré, F. Y. (1988). Diffusion des connaissances scientifiques. In M. Robert (Ed.), *Fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie*. St- Hyacinthe, Québec, Canada: Edisem, 341-366.
- Hersen, M. (1990). Single-case experimental designs. In A. Bellack, M. Hersen, & A. Kazdin (Eds.), *International handbook of behaviour modification and therapy* (pp. 175-210). New York: Plenum.
- * Ionescu, S. & Blanchet A. (2009). *Méthodologie de la recherche en psychologie clinique*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- * Juhel, J. (2008). Les protocoles individuels dans l'évaluation par le psychologue praticien de l'efficacité de son intervention. *Pratiques psychologiques*, 14(3), 357-373.
- * Lanovaz, M. J. (2013). L'Utilisation de devis expérimentaux à cas unique en psychoéducation. *Revue de psychoéducation*, 42(1), 161-183.

Plan de cours

* Louis-Rachid Salmi, Chapitre 30 - Quels éléments clés rechercher dans l'article?, In *Lecture Critique et Communication Médicale Scientifique* (3e édition largement revue et augmentée), Elsevier Masson, Paris, 2012, 115-118.

Miller, W.R., Rollnick, S. (2006). *L'entretien motivationnel*. Aider la personne à engager le changement. Paris: InterEditions-Dunod.

Piquet, J.M. (2019). *Manuel pratique d'entretien motivationnel*. Chapitre 1. Malakoff : InterÉditions-Dunod.

Vallerand, R. J., & Hess U. (2000). *Méthodes de recherche en psychologie*. Montréal, Québec : Gaëtan Morin.

Watson, D. L., & Tharp, R. G. (2007). *Self-directed behavior: Self-modification for personal adjustment* (9th ed.). Belmont, CA: Thomson Wadsworth, 1-270.

Young, J. E., & Klosko, J. S. (2018). *Je réinvente ma vie*. Éditions de l'Homme.

*** Lectures obligatoires : elles seront disponibles sur StudiUM, aucun manuel à acheter**

Sites Internet	N/A
Guides	N/A
Autres	N/A

Note : Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, ainsi que d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://boite-outils.bib.umontreal.ca/c.php?g=728750&p=5227496> . Vous y trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie (voir au bas de la section).

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Charge de travail attendue

À l'Université de Montréal, un crédit de cours équivaut à 45 heures de travail au total, incluant les périodes d'enseignement et le travail personnel (p. ex. étude, production de travaux, consultations, etc.). Ainsi, chaque cours de trois crédits équivaut à 135 heures de travail au total, généralement réparties de la façon suivante : trois (3) heures de cours et six (6) heures de travail personnel par semaine, pour un **total de neuf (9) heures par semaine**.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz**, une **présentation orale** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter au Département une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) suivant l'absence (jours de calendrier)** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation du Centre étudiant. La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé recevable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés sont gérés par le SAFIRE, et ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée ou motivée au-delà du délai des sept (7) jours suivant l'absence à une évaluation entraîne la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Délai dans la remise d'un travail

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande à **l'intérieur des cinq (5) jours (jours de calendrier) suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne la note zéro (0) pour cette évaluation** si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

Plan de cours

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Seuil de réussite exigé dans un cours **Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50 % (D) et Cycles supérieurs : 60 % (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : Pour obtenir la mention « Succès » (S) l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-09-16**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-11-06**

Évaluation de l'enseignement Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Il est très important de compléter cette évaluation pour chacun de vos cours.

Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, **la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits** pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE. Il est également à noter que des politiques départementales sont en vigueur concernant certains accommodements particulier (voir ci-dessous – section Politiques départementales)

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Plan de cours

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Utilisation des technologies en classe

Captation et enregistrement des cours L'enregistrement des cours n'est pas autorisé. La captation sous toutes ses formes (audio, vidéo, photographique) au moyen de tous types de technologie est interdite.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours, en totalité ou en partie.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante <https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français <https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <https://bib.umontreal.ca>

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

Le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

À noter que l'utilisation **d'applications d'aide à l'apprentissage** assistées par l'IA (p. ex. qui produit des résumés, des quizz, ou des *flashcards*) n'est autorisée que si le développeur de l'application mentionne explicitement dans les termes et conditions d'utilisation et sa politique de protection de la vie privée que les informations ne sont pas partagées **et ne servent pas à entraîner l'IA qui sous-tend l'application**.

Plan de cours

Code de vie du Département de psychologie

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Politique universitaire

[Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme](#)

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

(suite – page suivante)

Plan de cours

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe.

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

NOTE : La note finale en pourcentage (%) doit être arrondie à l'entier le plus près avant d'effectuer la conversion littérale.

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

1. Cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E)

Pour tous les cycles d'études, dans les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours pour obtenir la mention « Succès » (S) dans le cours ou le stage.

2. Standardisation des notes au premier cycle

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65,0 % et 79,0 %** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale du cours est inférieure à 65,0% ou supérieure à 79,0%, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) qui correspond à la différence entre la moyenne finale obtenue et 65,0 % ou 79,0 %, selon le cas.

Si toutefois la distribution des notes le justifiait, ou si la correction prévue s'avérait trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée.

Plan de cours

Par exemple, l'enseignant(e) *pourrait* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation verraient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La présente politique **ne s'applique pas aux cours de service** (cours offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX).

Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Tous les laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)

3. Mesures d'accommodement particulières – Étudiant(e)s en situation de handicap

3.1 Feuille aide-mémoire

Étant donné les types d'évaluations et les connaissances requises en psychologie, le Département n'autorise pas l'utilisation de feuilles aide-mémoire pour les étudiants bénéficiant d'accommodements par le Service aux personnes en situation de handicap (SPESH).

Les feuilles aide-mémoire, ou tout autre outil similaire, ne sont autorisées que lorsque l'enseignant(e) a prévu cette mesure pour l'ensemble des étudiant(e)s du groupe.

3.2 Utilisation d'Antidote pour les examens QCM

L'étudiant(e) ayant un accommodement prévoyant l'accès au logiciel Antidote pour ses évaluations ne bénéficiera pas de l'accès à un ordinateur pour effectuer un examen composé en totalité de questions à choix multiples (QCM), à moins que l'ordinateur soit requis pour d'autres raisons ou accommodements spécifiques.